

Le voisinage

Avoir de bonnes relations avec ses voisins, cela permet d'avoir une vie plus agréable. En Suisse, quand on arrive dans un nouveau logement, on a l'habitude de se présenter à ses voisins.

Entrer en contact

Avoir de bonnes relations avec les voisins, cela rend la vie plus agréable pour tout le monde. Pour faciliter les bonnes relations, il est conseillé de se présenter à ses voisins, quand on arrive dans un nouvel appartement ou une nouvelle maison.

Dans de nombreux quartiers, les voisins ont l'habitude de se rencontrer de temps en temps, par exemple pour une fête de voisins ou pour une grillade. Chaque personne est libre d'avoir, ou non, des relations plus régulières et des amitiés avec ses voisins. Vous pouvez aussi faire des rencontres d'une autre manière : en participant aux activités des associations et des clubs dans votre région (sport, chant ou autre).

Le règlement de maison

En général, dans les immeubles avec plusieurs logements, il existe un règlement de maison. Souvent, le règlement est donné avec le contrat de bail. Ce document fixe les règles pour bien vivre ensemble. Par exemple, comment utiliser la buanderie et les locaux partagés.

C'est important de bien respecter le règlement de maison. Surtout de respecter les moments de calme et de repos. C'est écrit dans la loi.

Si vous voulez faire une fête ou un événement, c'est important d'informer vos voisins. Vous pouvez écrire un mot sur une feuille, à l'entrée de la maison. Vous annoncez qu'il y aura peut-être un peu de bruit. Les gens apprécient d'être informés.

Les conflits

Si un voisin ne respecte pas le règlement de maison, cela peut vous déranger. Si un conflit éclate entre voisins, il est conseillé de parler d'abord tranquillement à ces voisins, avec respect. Si la situation ne change pas, vous pouvez contacter le propriétaire ou l'agence.

Vous pouvez aussi demander l'aide d'une médiation. Le médiateur est une personne neutre qui écoute et aide les personnes à se parler et à trouver une solution ensemble. Si la situation est grave ou s'il y a un danger pour quelqu'un (par exemple des menaces ou de la violence), vous pouvez appeler la police.

Le numéro d'urgence en Suisse est le 117.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/habitat/le-voisinage